



À l'Unisson

Magazine d'information intercommunal

www.ccvsa.fr

















SOMMAIRE

P.4 Économie : Projet photovoltaïque au sol à Wesserling

P.5 - 8 Dossier: 2024, la collecte des déchets ménagers change

P.9 Eau & assainissement : Réduire les pertes d'eau sur

les réseaux pour prévenir les pénuries

P.10 **Équipements sportifs :** Les projets avancent

P. 11 Médiathèque : l'Étoffe des Mots

P. 12 En Bref

Horaires d'ouverture au public : Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 Fermée le mercredi après-midi.

- À l'Unisson n°8 Janvier 2024
- Directeur de la publication : Cyrille AST
- Directrice de la communication : Anne Sylvia PISCHOFF-MARTINEZ
- Conseil Conception Rédaction : Auctavia Communication
- Conception graphique : grafikexpo.fr
- Impression : Publi H, certifié imprim'vert 6220 exemplaires, papier Couché recyclé, 135g/m²
- Crédits photos : CCVSA, Cabinet d'architectes Hergott, ASTECH

La CCVSA remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du magazine intercommunal et ayant accepté de témoigner ou de prêter leur image.

EDITO



Madame, Monsieur, Chers habitants de la vallée de Saint-Amarin,

L'année 2023 qui vient de s'écouler a confirmé que nous vivons dans un monde turbulent, complexe et incertain. Néanmoins, lorsque l'on prend un peu de recul, on s'aperçoit que cela a malheureusement souvent été le cas à travers le temps. Nous ne sommes donc pas épargnés. Malgré tout, nous devons poursuivre notre action et aller de l'avant en faisant face aux défis actuels : continuer à investir malgré une forte pression budgétaire (inflation élevée et prix de l'énergie fixé à un haut niveau). Réhabiliter nos équipements structurels, diminuer nos principaux déficits de fonctionnement et réduire l'empreinte environnementale de nos activités seront les trois axes majeurs de la politique de développement de notre territoire pour cette nouvelle année 2024.

Dès la prochaine rentrée des classes, nos collégiens mais aussi toutes nos associations bénéficieront d'un nouveau gymnase pour la pratique sportive. Cet investissement a été cofinancé avec la Collectivité européenne d'Alsace et s'élèvera à près de 2 Millions d'euros pour la CCVSA.

En parallèle, d'importants travaux de réhabilitation de notre centre nautique débuteront. Le but est de proposer des équipements pérennes, adaptés à notre territoire, moins coûteux dans leur fonctionnement et à nouveau attractifs (cf page 10).

L'empreinte environnementale de la CCVSA sera ainsi considérablement améliorée par une réduction drastique de l'énergie consommée et des volumes d'eau utilisés. Le renouvellement de notre réseau d'eau partagera le même objectif en réduisant les fuites et en améliorant notre rendement (cf page 9). De même, un nouveau système de collecte et de traitement de nos déchets renforcera notre ambition de présenter des services plus responsables et davantage vertueux (voir notre dossier pages 5 à 8). Enfin, notre volonté de produire de l'énergie solaire sur un sol pollué à un horizon de moyen terme a été confirmée (cf page 4). Nous pourrions ici couvrir près d'un tiers des besoins énergétiques des ménages de notre vallée.

Proposer des services de santé de proximité est aujourd'hui incontournable. D'une part, afin de répondre aux besoins de l'ensemble de nos habitants mais aussi afin de permettre l'installation de nouveaux ménages dans nos villages et bourgs. L'implantation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire multisite (Wesserling et Saint-Amarin) sera



également lancée en 2024. Nous pourrons nous appuyer sur de nombreux professionnels de santé qui se sont constitués en SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) et qui ont proposé un projet d'installation d'un internat d'excellence dans l'actuel bâtiment du musée du Textile à Wesserling. Nous détaillerons le projet lors de notre prochain numéro.

Au quotidien, nous poursuivrons nos actions dans l'ensemble de nos domaines de compétences : gestion de nos parcs économiques, développement artisanal, industriel et commercial, de nos réseaux d'eau, d'assainissement et de nos équipements sportifs, expansion touristique et culturelle, développement durable et actions auprès de l'enfance (multi-accueil et services périscolaires).

Je tiens ici à remercier tout particulièrement l'ensemble des responsables de services de la CCVSA ainsi que tous les agents pour la qualité du travail fourni et leur grande implication tout au long de l'année.

Bien chers toutes et tous, au nom de l'ensemble du Conseil communautaire, je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles et à vos proches, une excellente année 2024, prioritairement la santé qui est si indispensable, mais aussi de petits bonheurs que la vie peut nous procurer et de la réussite dans vos projets qui feront de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin une Terre d'Avenir et un Territoire d'Ambitions!

Avec toute ma détermination et ma bienveillance,

Très chaleureusement,

Cyrille AST
Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de Saint-Amarin



Les élus sont en effet bien conscients de la faible production d'énergie renouvelable sur le territoire, notamment par les résultats du diagnostic du Plan Climat. Par exemple, la production d'électricité renouvelable représentait à peine 1% de la consommation d'électricité de la Vallée de Saint-Amarin.

Le service Dynamique Commerciale, Artisanale et Industrielle a donc étudié différentes options de développement des ENR sur les zones économiques communautaires. Ce dernier avait déjà travaillé sur l'hydroélectricité dans différentes zones. Une réflexion sur une chaufferie collective biomasse à Wesserling est également en cours.

Le photovoltaïque est évidemment l'une des pistes de développement de ces énergies. L'équipement de certaines toitures des zones économiques, même s'il est plus

complexe, reste une priorité pour la CCVSA et le travail à ce sujet se poursuit.

Vallée de Saint-Amarin.

cinq axes prioritaires d'action. L'un d'entre eux concerne le développement des énergies renouvelables (ENR) dans la

Néanmoins, l'opportunité d'une installation photovoltaïque au sol a émergé ces deux dernières années lors des échanges avec les différents développeurs. En effet, des porteurs de projet se sont intéressés à la zone des bassins de décantation et de la décharge industrielle (crassier) de l'ancienne Manufacture d'Impression de Wesserling (MIW).

Ces espaces ont reçu pendant des décennies les effluents industriels et les déchets de l'usine. S'agissant d'une zone dégradée et polluée, les élus de la CCVSA ont estimé qu'un projet photovoltaïque au sol pouvait avoir du sens.

Début 2023, un appel à candidatures a été lancé par la Communauté de Communes, permettant aux élus de la CCVSA de retenir un prestataire, la société ENOVOS. Cet acteur de l'énergie est originaire du BENELUX (la maison mère est basée au Luxembourg) et intervient notamment en France et en Allemagne. La filiale française est basée à Metz depuis 2016.

Le projet porté par la société ENO-VOS concerne une surface d'environ 4,5 ha et pourrait produire l'équivalent d'environ 30 % de la consommation d'électricité des habitants de la Vallée.

Le Conseil Communautaire de septembre dernier a acté le principe d'une promesse de bail emphytéotique d'une durée de 30 ans pour ces terrains. Cette promesse est donc une première étape qui permet à l'entreprise ENOVOS de lancer des investigations complémentaires et des études, notamment à propos de la pollution du site. Une étude environnementale pour mesurer l'impact du projet va également débuter cet hiver, ses résultats seront connus au printemps 2025.

Il est utile de préciser que ce type de projet est très encadré par les services de l'État, notamment la DREAL. Autrement dit, les procédures administratives peuvent être longues, durer entre deux et quatre ans.

Parole d'élu

« Face aux enjeux environnementaux de demain, chacun d'entre nous doit prendre sa part.

Les élus de la CCVSA se veulent exemplaires pour répondre à l'urgence écologique et climatique. Notre action doit non seulement nous permettre de préserver notre environnement, mais aussi de définir de nouvelles possibilités de développement pour notre territoire.»



M. Eddie STUTZ





La Communauté de Communes assure, pour le compte des communes, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ; service qu'elle confie à des prestataires privés.

À partir du 1^{er} janvier 2024, la Communauté de Communes entamera la modernisation de son système de collecte. Il sera totalement opérationnel à compter du 1^{er} mai 2024 et s'accompagne de nombreux changements.

Durant l'année 2023, les élus de la Communauté de communes ont travaillé à l'optimisation de la collecte des déchets et des évolutions à y apporter.

Cette réflexion a été engagée dans l'objectif de maîtriser l'augmentation des coûts (inflation, prix de l'énergie), de respecter la réglementation en

vigueur et d'améliorer le service rendu à l'usager.

Les arbitrages issus de ces réflexions ont permis de mettre au point un nouveau système plus respectueux des conditions de travail des agents de collecte, de l'environnement et offrant un service plus proche des habitants.



Arbitrage numéro 1:

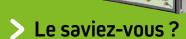
Prise en compte de l'obligation de collecter les biodéchets alimentaires

La loi « anti gaspillage » du 10 février 2020 impose à chaque service public de gestion des déchets d'organiser le tri à la source des biodéchets alimentaires sur son territoire.

Dans ce cadre, les élus de la Communauté de Communes ont décidé d'instaurer dans chaque commune une collecte **gratuite** en apport volontaire dans des bornes prévues à cet effet. Un bioseau et des sacs en kraft seront disponibles en mairie pour chaque usager.

Bien sûr le compostage reste la priorité, mais l'objectif est qu'il n'y ait plus aucun déchet alimentaire dans les poubelles des ménages.

Les déchets du jardin seront toujours accueillis sur les plateformes locales de déchets verts, bien que là aussi, la priorité soit le **compostage**.



42 %

C'est la quantité de biodéchets alimentaires contenus en moyenne dans les ordures ménagères de la CCVSA

NOUS TRANSFORMONS

En 2024, ces déchets n'auront plus leur place dans nos poubelles.



Arbitrage numéro 2:

La suppression des Ecosacs.

La collecte en sac posait de nombreux problèmes de salubrité publique et des problèmes musculosquelettiques pour les agents de collecte. La règlementation prévoit désormais que les ordures ménagères soient collectées en **conteneurs** adaptés.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, chaque usager sera doté d'un **bac gris** nominatif qui sera distribué par notre prestataire COVED. Ce bac doit être sorti la veille du jour de collecte et rentré le soir même.



• À noter

Attention si vous possédez déjà un bac, celui-ci ne pourra plus être utilisé à partir du moment où le nouveau système sera en place.

• Bon à savoir

Vous n'avez rien à payer, ni pendant la distribution des bacs ni après. Les bacs sont financés par la redevance.



Si vous vivez dans un immeuble de plus de 15 logements, vous serez affecté à un point d'apport volontaire (une borne grise) situé au pied de votre immeuble et qui vous permettra de déposer au moyen d'un Pass personnel nominatif votre sac poubelle de 30L. Cette borne est accessible 24h/24h, 7j sur 7.



Arbitrage numéro 3:

La collecte des recyclables hors verre passe en porte à porte.

L'année 2024 signe la fin des colonnes d'apport volontaires pour les emballages et le papier. Désormais les recyclables seront collectés en porte à porte dans un **bac jaune** (en vrac et en mélange). Ce bac jaune vous sera distribué par notre prestataire **gratuitement** en même temps que le bac gris et devra obligatoirement être utilisé. Ce bac est à sortir la veille du jour de collecte et à rentrer le soir même.



Bon à savoir

La dépose du verre dans les points de tri est maintenue.

> Cas particulier

Si vous vivez dans un **immeuble de plus de 15 logements** et que vous êtes donc affecté à un point d'apport volontaire (une borne grise) pour vos ordures ménagères, vous recevrez **des sacs jaunes translucides** qui vous serviront à déposer vos recyclables au pied de ces bornes grises **la veille du jour de collecte.**

A noter

Surveillez le planning de collecte. Tout sac jaune déposé avant la veille du jour de collecte sera considéré comme un dépôt sauvage et fera l'objet de poursuites.



Je mets quoi dans le bac jaune ?
C'est un

C'est un emballage...

Ça se trie : en vrac dans mon bac jaune.



Arbitrage numéro 4:

Une collecte tous les 15 jours.

La collecte en bac et le tri à la source des biodéchets sont une opportunité pour réduire la fréquence de collecte. C'est pourquoi notre prestataire de collecte circulera toutes les semaines pour collecter en alternance le bac gris (semaine impaire) contenant les ordures ménagères résiduelles et le

bac jaune (semaine paire) contenant les papiers et les recyclables.

Cette réduction de la fréquence de collecte permet de compenser financièrement le coût lié à la mise en place d'une collecte supplémentaire des biodéchets alimentaires.

A noter

Attention, le mode de facturation évoluera en 2025. Dans cette perspective, il est vivement recommandé de ne sortir son bac gris qu'une fois par mois et de façon générale quand il est plein.

Bon à savoir

Semaine impaire le bac gris, semaine paire le bac jaune.



Arbitrage numéro 5:

a suppression des collectes en marches arrière.

Les collectes réalisées en marche arrière sont accidentogènes et ces accidents sont toujours graves.

Le risque est d'autant plus grand qu'en 2024 certaines collectes seront réalisées en journée.

C'est pourquoi, les rues qui sont actuellement collectées en marche arrière ne le seront plus en 2024.

Pour les habitants de ces rues, des bornes d'apport volontaire grises seront installées.

Elles seront accessibles au moyen d'un Pass personnel nominatif. Vous pourrez y déposer vos sacs poubelles individuels au format 30L, 24h/24h et 7j/7j.

Concernant les recyclables, les usagers concernés recevront une dotation en sacs jaunes translucides qui devront être déposés à côté de ces bornes grises la veille du jour de collecte prévue.

Jours de passage du camion de collecte

Ordures ménagères : semaines impaires Recyclables: semaines paires

• Lundi : Fellering, Oderen



- Mardi : Goldbach Altenbach, Mollau, Urbès, Wildenstein Kruth, Mitzach
- Jeudi : Saint-Amarin, Malmerspach, Geishouse
- Vendredi : Husseren-Wesserling, Ranspach, Moosch, Storckensohn



Les collectes réalisées en marche arrière sont accidentogènes et ces accidents sont touiours graves.



Pourquoi n'y a-t-il pas de déchèterie mobile le samedi?

- des parkings qui ont d'autres utilités le
- 2. Trop de monde y affluerait et le risque d'accident serait trop important
- 3.Les centres de traitement sont pour la plupart fermés le samedi.

Arbitrage numéro 6:

La pérennisation de la déchèterie mobile

Les collectes réalisées en marche expérimentée en 2023, la déchèterie mobile se pérennise en 2024 en attendant une solution fixe.

Pour des raisons de capacité et de gestion des risques, l'accès est toujours réservé aux ménages sur présentation du Pass qui vous sera remis

au printemps 2024. Les professionnels sont tenus de s'organiser via leur filière. Pour des questions de gestion du temps de travail des équipes, le calendrier change avec une présence hebdomadaire sur les sites.

Calendrier à télécharger sur notre site internet depuis la rubrique actualités : www.ccvsa.fr

Organisation & facturation

Un badge/Pass pour chaque usager.

Chaque abonné au service de collecte des déchets recevra un Pass qui lui permettra d'accéder à la borne de dépôt des biodéchets ainsi qu'à la déchèterie mobile.

Pour les usagers concernés (habitants des immeubles, rues non collectées ou à l'écart des circuits de collecte) ce Pass permettra également le dépôt de leur sac d'ordures ménagères dans les bornes grises.

Ce **Pass** vous sera remis **gratuitement** lors de permanences organisées au printemps ou sur prise de rendez-vous à la CCVSA.

La redevance incitative est composée d'un abonnement dû par tous, d'une part forfaitaire et d'une part variable.

En 2024, la redevance continuera d'être calculée sur la base du nombre de personnes occupant le foyer.

À partir de 2025, elle sera calculée à partir de la taille de votre bac.

La part forfaitaire inclura automatiquement un nombre de collectes de bacs poubelles gris ou d'un nombre d'ouvertures de la borne grise pour les usagers concernés.

La part variable sera facturée à partir de la collecte supplémentaire de votre bac gris ou de l'ouverture supplémentaire de la borne grise.

C'est pourquoi il est vivement recommandé de ne sortir son bac gris que lorsqu'il est plein et de façon générale une fois par mois.

L'année 2024 servira donc à prendre de nouvelles habitudes.



Bon à savoir

Le bac jaune (ou les sacs recyclables pour certains) pourra être présenté à la collecte tous les 15 jours sans facturation supplémentaire. Le dépôt des biodéchets alimentaires dans la borne de biodéchets est contrôlé, mais **GRATUIT** et illimité.



Pour toute demande : ecocitoyennete@ccvsa.fr

> REUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION

Ouvertes à tous

Jeudi 11 janvier à 18h30 Salle du Cercle à ODEREN Lundi 15 janvier à 18h30 Salle Coutouly à MOOSCH Mardi 16 janvier à 18h30 Salle des fêtes de RANSPACH Lundi 22 janvier à 18h30 Salle du CAP à SAINT-AMARIN



En 2022, le rendement des réseaux de distribution d'eau potable de la CCVSA est de 66,8 % alors que le rendement moyen français est de 83,7 %. Cela signifie qu'environ un tiers des volumes prélevés au niveau des sources et forages est rendu au milieu naturel via les canalisations.

Environ 4 500 litres d'eau sont ainsi perdus par jour et par kilomètres de canalisations, soit environ 300 000 m³ par an alors que les volumes vendus s'élèvent à environ 500 000 m³.

Notre territoire de montagne a bénéficié pendant longtemps d'excédents d'eau avec de nombreuses sources qui coulaient abondamment toute l'année.

Ainsi, connaître et améliorer le rendement des réseaux n'était pas la priorité. En se basant sur les 5 dernières années, le taux moyen de renouvellement des canalisations n'est que de 0.33 %. À ce rythme, il faudrait plus de 300 ans pour renouveler l'intégralité des réseaux.

Ces dernières années, la répétition des sécheresses a engendré plusieurs pénuries d'eau potable sur le territoire et certains réservoirs ont dû être réalimentés par camion-citerne.

Aujourd'hui, il est primordial d'investir de façon ciblée afin de réduire les pertes d'eau au niveau des canalisations, avec l'ambition d'atteindre 85 % de rendement par commune.

La Communauté de Communes a donc décidé d'agir sur différents leviers :

- Renouvellement des canalisations et des branchements avec un objectif de renouvellement annuel moyen de 1.5 à 2 % du linéaire. L'âge moyen actuel des canalisations est de 50 ans.
- Baisse des pressions qui dépassent les 10 bars à certains endroits. Cela permettra de réduire les volumes perdus en cas de fuite, mais aussi de diminuer la fréquence d'apparition de ces fuites.



• Pose de compteurs supplémentaires qui permettront de mieux identifier les fuites à supprimer.

Dans un contexte de changement climatique avec des sécheresses plus longues et plus fréquentes, la Communauté de Communes a décidé d'engager 5 millions d'euros sur 5 ans avec le soutien financier de l'agence de l'eau Rhin-Meuse à hauteur de 50 % minimum.



Gymnase du collège de Saint-Amarin

Depuis novembre 2023, avec la pose de la toiture et des huisseries extérieures, le bâtiment est hors d'eau et hors d'air.

La suite de projet concerne désormais l'aménagement des locaux.

Les travaux avancent bien et les usagers pourront disposer nouvel équipement en septembre 2024.

intérieur et extérieur. L'A.P.S permet d'affiner les choix de scénarios et les budgets. La remise de l'Avant-Projet Définitif, attendu fin décembre 2023, va nous permettre de demander les subventions. En fonction des soutiens financiers, la CCVSA pourra définir si elle est en mesure d'assumer ce projet.

Le projet de réhabilitation doit permettre un nouveau fonctionnement de l'établissement avec une ouverture complète (intérieur et extérieur) sur une période estivale plus grande (du printemps à l'automne par beau temps) avec des zones de circulations plus fluides, tout en gardant une belle vue sur le massif.

Le centre aquatique pourra ainsi accueillir 726 personnes en même temps, en période d'ouverture com-

Dans le détail, à l'intérieur, le projet consiste notamment à reprendre l'isolation, rénover le toit, changer les huisseries, réhabiliter le hall d'accueil, réhabiliter les vestiaires, reprendre le bassin sportif en inox, l'étanchéité de la pataugeoire en carrelage.

Il s'agira aussi de proposer un nouveau jeu d'eau, de reprendre la goulotte du bassin ludique en carrelage, de remettre aux normes les sécurités incendie, etc.

Les travaux seront encore plus impressionnants à l'extérieur avec la suppression totale de la partie haute du vieux bâtiment (cafétéria et appartement), la suppression de l'infirmerie extérieure, la suppression totale de la pataugeoire et du bassin de 50m (fosse et toboggan vert), la reprise du bassin ludique en carrelage, l'ajout d'une oasis fraîcheur-détente, 2 zones de splash pad (aires de jeux aquatiques pour petits et grands) et d'un pentagliss en polyester installé dans le dénivelé naturel du terrain.

Un projet ambitieux et nécessaire pour la Vallée de Saint-Amarin qui pourra être mené à bien grâce au soutien de nos partenaires financiers.

Poursuite des économies d'énergie

Début 2023, la fermeture du centre aquatique de Wesserling pendant 2 mois a permis d'économiser 125 000 €, limitant pour la collectivité l'impact de l'augmentation des coûts de l'énergie. En attendant la réhabilitation énergétique de l'établissement, les élus de la CCVSA ont décidé de reconduire la fermeture hivernale du 22 décembre 2023 au 3 mars 2024 inclus.

S'agissant des salles de sports, la CCVSA a été également obligée de prendre aussi des mesures d'économies pour l'hiver 2023, comme chauffer les salles à 16°C maximum et couper l'eau des douches.

Ces mesures seront également reconduites pour l'hiver 2024.



Entretien avec Mme Laurence MICKELER,

Directrice de la médiathèque l'Étoffe des Mots

Après avoir fait l'essentiel de sa carrière dans le réseau des bibliothèques de Mulhouse, Laurence MICKELER a rejoint les effectifs de la Communauté de Communes en février dernier. En devenant la nouvelle directrice de la médiathèque l'Étoffe des Mots à Wesserling, Laurence MICKELER change d'environnement.

Retenue pour ses qualités managériales et sa grande expérience du milieu bibliothécaire, elle a quitté un réseau de bibliothèques urbaines pour reprendre la direction d'une médiathèque de secteur, un poste aux multiples facettes.

Dans ses nouvelles fonctions, elle est chargée de la sélection des acquisitions. Par cela, elle doit répondre à la demande du public en restant à l'écoute, tout en pratiquant un travail de veille.

Elle est aussi chargée d'accompagner la politique culturelle de la Vallée qui ne se limite pas qu'à la médiathèque. Elle s'appuie aussi sur l'actualité nationale, la saisonnalité des événements : la Fête de la musique, Partir en livre durant la période estivale, la Fête du livre en septembre, etc.

À cela s'ajoutent des manifestations culturelles ponctuelles, qui sont organisées au moins une fois par mois : les séances de dédicaces, d'art manuel, des séances de contes proposées par l'Association Lire et Faire Lire ainsi que des spectacles souvent pour un public familial.

Elle peut également travailler en lien avec le Collectif des Possibles pour co-organiser un spectacle sur le territoire ou accueillir dans ses locaux des ateliers d'artistes.

Une directrice qui n'hésite pas à organiser des manifestations en dehors des murs de la médiathèque comme avec le marché de Noël de Saint-Amarin organisé au CAP et où la médiathèque proposera des animations durant tout le week-end Les écoles rentrent aussi dans le champ de compétences de la Directrice qui veille à accueillir les classes des écoles élémentaires qui le souhaitent une fois par an pour une animation de 2 heures.

Elle s'occupe également du suivi administratif de la médiathèque et de la gestion de son budget, de la programmation culturelle et du lien avec les autres acteurs culturels de la communauté de communes.

Pour remplir toutes ses missions, elle peut s'appuyer sur une équipe de trois personnes.

Laurence MICKELER se réjouit d'avoir rejoint la médiathèque l'Étoffe des Mots.

Un équipement particulièrement réussi dans un écrin de verdure, apaisant et vivifiant. Elle aime échanger avec les habitués de la médiathèque, les lecteurs assidus, et les locataires du pavillon, des professionnels qui se réjouissent aussi de la fréquentation de la médiathèque.

À la solitude de ses débuts de dirigeante, et à l'immensité de la tâche qui l'attendait, elle a répondu par le travail. Et remercie encore ses collègues de la Communauté de Communes qui l'ont très bien accueillie.

Fête du Livre

Pour la **25° édition** de cette traditionnelle manifestation autour de la lecture au sein de la vallée, le public a été au rendez-vous.

Plus de cent exposants étaient présents : des libraires, des maisons d'édition, des auteurs, aussi bien des habitués de longue date que des nouveaux.

Un programme d'animation pour petits et grands était proposé : un atelier de collage de végétaux le matin, ainsi qu'une lecture musicale sur le thème du voyage pour les adultes.

L'après-midi, pour tout public : une animation autour des contes d'Alsace, un atelier pliage de livres, des lectures offertes par l'Association Lire et Faire Lire, une lecture poétique et une présentation des Éditions Levant (adulte).

À ce programme s'est rajoutée une « bourse aux livres ».



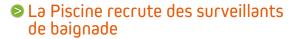
Course solidaire – Les Mulhousiennes

Le dimanche 17 septembre, à l'occasion du 10e anniversaire des Mulhousiennes, 20 sportives, agents de la Communauté de Communes, ont foulé les rues de Mulhouse, pour un 5km solidaire. En marchant ou en courant, toutes ont d'ores et déjà émis le souhait de renouveler la « team CCVSA » en 2024.

"L'Alsacienne' Cyclo"

Le pari de lancer "L'Alsacienne", l'événement cycliste international grand public au départ du lac de Kruth-Wildenstein, fut gagnant. La fête fut d'autant plus belle en empruntant la voie verte Geishouse – Le Haag, fraîchement inaugurée. Fort du succès rencontré lors de l'édition 2023, avec 2510 inscrits et 3000 nuitées prises auprès de nos hébergeurs professionnels et privés, une nouvelle édition est prévue le 30 juin 2024, avec l'aide des bénévoles. Nous invitons toutes les bonnes volontés à participer à l'organisation de l'événement, ainsi que les groupes de musiciens, particulièrement appréciés par les 2500 cyclotouristes.

Renseignements et inscription sur www.alsacienne-cyclo.org



Si vous êtes comme un poisson dans l'eau, observateur et à l'aise avec le relationnel client, n'hésitez plus, le métier de Surveillant de baignade est fait pour vous!

La Communauté de Communes peut vous accompagner financièrement dans votre projet en échange de plusieurs saisons à ses côtés.

Formation BNSSA sur:

http://cfmns68.fr/telechargements/dossiers-dinscription/ N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements au 03 89 82 64 35.

Enfance - Actions parentalités

Depuis janvier 2023, le Service Enfance de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin est associé au Réseau Local Parents 68 de Thann/Cernay afin de mutualiser les actions en soutien à la Parentalité : Cafés des parents, ateliers motricité, portes ouvertes...

Pour 2024, ce partenariat se poursuit avec de nouvelles actions proposées aux familles du territoire (ateliers massages avec bébé, signes avec bébé, conférence humoristique sur le thème de la parentalité, ateliers pour et sur les ados). Les informations de ces différents événements seront communiquées sur la page Facebook de la CCVSA, l'espace du portail citoyen du Service Enfance de la CCVSA et par le biais d'un affichage dans les lieux publics.







